



FORMATION A LA GESTION, A L'ENTRETIEN ET A LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

1. Méthodologie et principe :

Les équipements concernés sont tout d'abord ceux visés par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996. Plus précisément : les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon, et en salle, et les buts de basket-ball. Sont concernés tous ces équipements, quels que soient leur destination, leur lieu d'implantation ou leur mode d'installation, à l'exception des équipements de taille réduite spécifiquement conçus et adaptés aux capacités des jeunes enfants (considérés comme jeux).

Cette formation est également transposable dans ses grandes lignes aux équipements sportifs non concernés par ce décret, tels que les poteaux de volley-ball, de badminton... Les documents fournis pour la gestion de l'entretien et de la maintenance des équipements sont également adaptables.

Les personnes concernées par cette formation sont les gestionnaires et/ou les agents qui assurent la maintenance des équipements sportifs.

Note : Pour ses activités de contrôle, CERES intervient de manière autonome. La société est donc conforme aux critères d'indépendance des organismes procédant à l'inspection de type A tels qu'ils sont définis dans l'annexe A de la norme NF EN ISO/CEI 17 020 de mars 2005.

2. Descriptif de la prestation :

2.1. Intervention terrain : notre prestation comprend...

- ✓ Une formation théorique d'environ une demi-journée, à l'aide d'un diaporama :
 - Rappel des référentiels applicables,
 - Rappel des obligations qui incombent aux fabricants,
 - Rappel des obligations qui incombent aux gestionnaires,
 - Explication dans le détail des exigences des normes et textes applicables.
- ✓ Une formation technique d'environ une demi-journée sur le terrain :
 - Sensibilisation quant aux risques et dangers, informations sur les contrôles et actions nécessaires pour les minimiser,
 - Formation aux actions d'entretien et maintenance des équipements.

2.2. Documents émis :

- ✓ A chaque participant, distribution d'un livret de synthèse de l'ensemble de la formation.
- ✓ Diplôme décerné à chaque personne ayant suivi l'ensemble de la formation,
- ✓ Fourniture d'un plan d'entretien et de maintenance des équipements, contenant des fiches de contrôle périodique et un exemple de registre.

3. Conditions particulières d'exécution :

3.1. Prestations sur site :

- ✓ Un Vidéo projecteur doit être à la disposition de l'intervenant,
- ✓ Le nombre de personnes suivant la formation doit être limité à vingt personnes au maximum.

3.2. Documents à fournir par le client :

- ✓ Liste nominative des agents participant à la formation.

4. Conditions administratives particulières :

- ✓ Se reporter aux « Conditions Générales de Vente »

5. Référentiel de contrôle (liste non exhaustive) :

- Décret n° 96-495**..... Décret du 4 juin 1996 fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball.
- Note du 30/12/1996**..... Note d'information (DGCCRF n° 1741) relative aux conditions d'application du décret n° 96-495 du 4 juin 1996.
- Avis du 19/12/1998**..... Avis relatif à l'application du décret n° 96-495 du 4 juin 1996.
- NF EN 748**..... Equipement de jeux – Buts de football – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF EN 750**..... Equipement de jeux – Buts de hockey – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF EN 1270**..... Equipement de jeux – Buts de basket-ball – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF EN 749**..... Equipement de jeux – Buts de handball – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF S 52-400**..... Equipement de jeux – Points de fixation – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF S 52-901**..... Equipement sportifs de proximité – Equipements sportifs de plein air en accès libre – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.
- NF EN 1510**..... Equipement de jeux – Equipements de Tennis – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF EN 1271**..... Equipement de jeux – Equipements de Volley-ball – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF EN 1509**..... Equipement de jeux – Equipements de Badmington – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.
- NF S 52-910**..... Equipement de jeux – Tables de tennis de table – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Bruno HALAK
Directeur Exploitation

